



AGPM
maiz'EUROP'

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 27 juillet 2018

Le gouvernement annonce sans débat le refus de toute dérogation réelle sur les néonicotinoïdes.

L'AGPM en appelle au Président de la République

Le Président Macron a été clair, aucun agriculteur ne doit être laissé dans l'impasse ni en situation de distorsion de concurrence avec ses voisins européens.

Les annonces du jour faites par le gouvernement à l'occasion de la présentation du plan Ecophyto sont un camouflet pour la position défendue par le Président de la République et les agriculteurs qui vont en subir les conséquences.

Pour le maïs la situation est simple, l'avis de l'Anses est clair : la suppression des néonicotinoïdes actuellement autorisés conduit à une impasse totale dans la lutte contre les mouches, qui concerne plusieurs centaines de milliers d'hectares en France. Et la seule molécule efficace disponible, que le gouvernement s'apprête à interdire, est autorisée au niveau européen. Si aucune dérogation n'était donnée pour l'usage maïs, on arriverait à un double renoncement de la parole du Président Macron : une impasse totale dans une situation de complète distorsion de concurrence européenne.

Cette situation est inacceptable, et ce d'autant que cette annonce est faite aujourd'hui, sans aucune concertation avec les parties ; alors même que l'AGPM a demandé formellement une dérogation le 7 juin dernier et qu'aucun rendez-vous, ni au ministère de l'agriculture, ni au ministère de la transition écologique, ni au ministère de la santé, tous trois compétents sur le dossier, ne lui a été accordé pour expliciter les difficultés des producteurs et les efforts envisagés pour continuer à utiliser la seule solution efficace disponible en en réduisant l'usage.

A quoi sert de s'engager dans un contrat de solution si le gouvernement reste sourd à toutes les problématiques des agriculteurs et à tous leurs efforts pour répondre au mieux aux attentes de la société ?

Contact Presse : Céline DUROC : tél. 06.87.61.80.48 – celine.duroc@agpm.com